

Les médecins et le tiers payant ou le spectre de Bismarck

Un pas de plus vers l'étatisation de la médecine libérale ", " le couronnement d'un plan d'asservissement de l'exercice libéral ", une décision qui s'inscrit " dans la dynamique de grignotage du statut libéral orchestrée avec constance depuis les années 1970 ". Sur le site Internet du *Quotidien du médecin*, certains ont fait part de leur vive hostilité à la généralisation de la dispense d'avance de frais pour les patients, annoncée lundi 23 septembre par la ministre de la santé, Marisol Touraine. Face à l'inquiétude exprimée sur ses forums de discussion, le journal avait lancé le débat : *" Généralisation du tiers payant : la fin de la médecine libérale ? "* Le sujet passionne, car pour les médecins, historiquement, le tiers payant est un symbole fort.

Des organisations de médecins, aussi, ont dit leur inquiétude. Les plus virulents ont été les " médecins pigeons ", mouvement créé en pleine bataille contre l'accord sur les dépassements d'honoraires en 2012. Sa " branche politique ", l'Union française pour une médecine libre, a vu dans l'annonce *" une tentative d'assassinat de la médecine libérale "*. Pour Jérôme Marty, son président, qui appelle à la grève, le tiers payant signifie *" l'assujettissement des médecins aux organismes payeurs "*.

La Fédération des médecins de France, elle, y a vu une *" mesure politicienne démagogique "*, dès lors que les praticiens appliquent déjà le tiers payant aux patients en difficulté. Elle estime que le fait que le malade ne paie plus sa consultation va surtout alourdir la part administrative du travail. S'ajoute à cela, pour beaucoup, la crainte de la déresponsabilisation des patients (et l'envol des dépenses) et de la création d'une *" usine à gaz "* pour que Sécu et mutuelles règlent les médecins et que le patient s'acquitte de la franchise de 1 euro par consultation.

Ce *" n'est pas une question politique mais technique "*, martèle la CSMF, le premier syndicat. Son président, Michel Chassang, le sait : *" Cela peut très bien coaguler. "* Pour lui, soit les obstacles sont rapidement levés et le tiers payant sera vite adopté, soit ils ne le sont pas et les choses prendront une *" tournure idéologique "*.

Les temps changent, mais les esprits restent marqués. Historiquement, son syndicat était opposé au tiers payant. Le combat contre son instauration est même à l'origine de la naissance du syndicat, en 1928. Les médecins libéraux s'opposaient alors à la perspective de la création d'une assurance-maladie inspirée des lois bismarckiennes, qui ont créé la première Sécurité sociale au monde, en Allemagne en 1883, comme le raconte l'économiste de la santé Didier Tabuteau dans *Démocratie sanitaire* (éd. Odile Jacob, 304 p., 23,90 €). Un système où les médecins étaient très intégrés au système... et au tiers payant. Une médecine d'Etat qui fait toujours peur.

De cette lutte date la rédaction de la Charte de la médecine libérale, en 1927. Ses principes ? Libre choix du médecin pour le patient, liberté de prescription, respect du secret médical, liberté d'installation, liberté de tarif, paiement par les malades. La loi, votée en 1928, instaura toutefois la dispense de règlement pour les patients. Face à l'opposition des médecins, elle ne sera pas appliquée. En 1930, une nouvelle sera votée, dans laquelle seront introduits les principes de la charte. Le patient paiera bien.

La crainte de l'encadrement

Si aujourd'hui la remise en cause de ce principe exaspère certains médecins, c'est aussi parce qu'il n'est pas le seul point sur lequel ils se sentent attaqués. Il y a les critiques contre les dépassements d'honoraires, et le débat sur la liberté d'installation et les déserts médicaux.

Sur ce sujet, les médecins sont de plus en plus isolés, pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes et sages-femmes ayant accepté des mesures de régulation visant à garantir leur bonne répartition sur le territoire. Pour Patrick Hassenteufel, professeur de sciences politiques à l'université Versailles-Saint-Quentin et spécialiste des relations entre Etat et médecins, la raison de cette différence de traitement est simple : *" Ces professions sont sans doute tout autant attachées à leur liberté, mais moins en mesure de s'opposer. Les médecins ont un poids politique bien plus important "*.

Pour lui néanmoins, le refus de la généralisation du tiers payant est moins une question de principe - le patient doit payer - qu'une crainte de l'augmentation de l'encadrement administratif de leur pratique. Mais pour le tiers payant, d'autres - biologistes et pharmaciens - l'ont accepté. Ils n'en restent pas moins des libéraux. *" L'enjeu, c'est de dépasser 1927, et d'offrir aux patients le tiers payant, condition essentielle pour accéder aux soins facilement "*, poursuit M. Tabuteau. La vraie question est là : que doit être la médecine libérale aujourd'hui ? Elle a déjà évolué, avec notamment le paiement à la performance : en plus des actes, les médecins touchent une prime si certains objectifs édictés par l'assurance-maladie (taux de dépistages, de génériques...) sont respectés. Un principe qui a reçu l'accord de pratiquement tous les syndicats.

L'heure n'est pas à la fin d'un modèle et à la généralisation du salariat. Mais alors que l'exercice libéral n'attire plus autant, le sens que prend la mutation fait peur. Pas à tous les médecins, toutefois. Le " front généraliste ", dans lequel se retrouvent une dizaine de syndicats, a applaudi l'arrivée du tiers payant pour tous les patients.

par Laetitia Clavreul

Service Société

